

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE CONSULTATION

Afin d'établir une convention d'occupation du domaine public (CODP) pour l'exploitation privative en Agriculture Biologique (AB) des parcelles agroforestières en grandes cultures du domaine départemental de Restinclières

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels de la personne publique : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT - Monsieur le Président du Conseil départemental - Hôtel du Département – Mas d'Alco – 1977 avenue des Moulins – 34087 Montpellier cedex 4 – Tél : 04 67 67 67 67 - URL : <http://www.herault.fr>

Principale(s) activité(s) autorisant l'occupation : Services généraux des administrations publiques.

L'avis implique

Une convention d'occupation du domaine public pour l'ensemble des parcelles exploitées.

I. CONTEXTE

Le Département de l'Hérault est propriétaire du Domaine de Restinclières sur la commune de Prades-Le-Lez. Situé à la confluence du Lez et du Lirou, cet Espace Naturel Sensible (ENS) de 250 ha, est constitué de plusieurs unités :

- Le château du XVIIème siècle, ses dépendances, son parc paysager. Il est le siège de la Maison Départementale de l'Environnement,
- Les parcelles agroforestières.
- Les espaces naturels comprenant les milieux forestiers et de garrigues, le Lez, le Lirou et leurs ripisylves,
- Les équipements d'accueil du public (aire du Lez, aire de jeu, stationnement, sanitaires).

Depuis 1996, une expérimentation d'agroforesterie a été mise en œuvre, en relation avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) de Montpellier sur les parcelles agroforestières du site. Une convention de partenariat entre l'INRAE et le Département est en vigueur pour conduire des expérimentations et un suivi sur ce système agroforestier.

L'ensemble du site – y compris les parcelles agroforestières – est fréquenté par un large public. Certaines zones présentent des enjeux écologiques majeurs : ripisylve du Lez, garrigues à romarin, plantes et espèces faunistiques à très forts enjeux, Gagée de Granatelli, pollinisateurs sauvages, Rollier, chiroptères...

L'expérimentation agroforestière répond à plusieurs objectifs :

- Réhabiliter les terres agricoles à fort potentiel arboricole, viticole et fourrager, redynamiser un domaine ayant cette vocation d'origine tout en l'ouvrant au public,
- Permettre d'atténuer le risque incendie, lutter contre l'érosion de la plaine du Lez, et ainsi abaisser les coûts d'entretien,
- Créer un support d'étude novateur à proximité de Montpellier, deuxième pôle européen en matière de recherche agronomique.

A ce jour, le domaine de Restinclières est devenu la vitrine de l'agroforesterie en France et un des trois sites référents en la matière en Europe.

II. PARTENARIAT

Depuis l'origine du projet, le partenariat avec l'INRAE a pour but de créer un laboratoire ouvert à tous les professionnels agricoles et forestiers. Cet organisme est chargé de rédiger et de proposer le protocole de recherche ainsi que le suivi des opérations scientifiques associant la Chambre d'Agriculture, le Centre

Régional de la Propriété Forestière, 14 organismes de recherche et des associations. Le Département accompagne cette expérimentation depuis son origine.

III. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE

1. Présentation des candidatures

Les candidats fourniront :

- le dossier de candidature complété (téléchargeable sur la plateforme du site du Conseil départemental www.herault.fr ou du site de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault www.herault.chambre-agriculture.fr) ou fourni sur demande au format papier (cf. ci-dessous),
- les pièces complémentaires demandées dans le dossier de candidature.

2. Critères de sélection des candidats

Sur la base de toutes les pièces fournies et des éléments apportés, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure notation déterminée selon les critères suivants :

- **Qualité du projet de l'exploitant (60%)**

Le projet de l'exploitant sera apprécié au regard de :

- l'insertion de l'ambition et des pratiques envisagées pour exploiter les parcelles,
- la proximité entre le lieu géographique de la base technique de l'exploitant et les parcelles à exploiter (peut-être différent du siège d'exploitation),
- la part des surfaces départementales dans le total des surfaces exploitées,
- des labels ou certifications supplémentaires et du mode de valorisation des produits (circuits, transformation...).

- **Capacité technique de l'exploitant (40%)** : date d'installation, formations, diplômes, expériences, stages...

La sélection des candidatures sera effectuée par un comité de sélection composé de membres :

- du Conseil départemental de l'Hérault
- de l'INRAE - site de Montpellier
- de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

La candidature ainsi retenue par le comité de sélection ainsi que la convention d'occupation du domaine public (CODP) correspondante seront proposées au vote de la Commission permanente du Conseil départemental de l'Hérault.

3. Transmission des candidatures :

- Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) avant le 07/12/2022** à l'adresse suivante : Conseil départemental de l'Hérault - Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - DGA DETIE - Service Biodiversité et Espaces Naturels
- Ou réception en main propre avant le 07/12/2022 à 17h** à l'adresse suivante : Conseil départemental de l'Hérault - Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - Service Biodiversité et Espaces Naturels (Petit Alco, bureaux 1705, 1709, 1710, 1711 ou 1715)

Informations apportées aux candidats

- L'autorisation est consentie à titre précaire.
- La convention d'occupation du domaine public (CODP) est accordée pour une durée de 5 ans.

- Les candidats sont informés qu'il n'existe pas de bâtiment ou d'équipements leur permettant de stocker engins, véhicules, matériel ou récolte.
- Les candidats sont réputés avoir pris toute disposition nécessaire pour apprécier la nature, le contexte et les contraintes éventuelles des surfaces objet de l'appel à candidature. Une visite du site avant candidature est vivement conseillée.

Renseignements administratifs et/ou techniques :

Conseil Départemental de l'Hérault

- Mr Yann Morvan (ymorvan@herault.fr)
- ou Mme Hélène Sosa (hsosa@herault.fr)
- ou Mme Isabelle Boulesteix (iboulesteix@herault.fr)

Chambre d'Agriculture de l'Hérault

GARCIA Laura (laura.garciadejalon@herault.chambagri.fr)

INRAE

Mr Christian Dupraz (christian.dupraz@inra.fr)

Date de publication : le 28/11/2022